

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2024
N° 98

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.
LAUTERFING, R. KOBS, H. SUK, C.
CANCELLI

Absents excusés : F. TALARICO

Absents avec procuration : C. MUNSCH, J.
DISTEL

Secrétaire : M. HUBERT

Objet : Modification de la commande du chauffage du centre socioculturel

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé de procéder au changement du système de chauffage du centre socioculturel par la société SATEC. Pour rappel, le montant des travaux s'élève à 20 078,00 euros HT, soit 24 093,60 euros TTC. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de procéder aux demandes de subvention.

Ont voté pour : 14
Ont voté contre : 0
Abstention : 0
Dont Vote par procuration : 2
Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 17 juin 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 057-215701046-20240617-170624_99-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2024
N° 99

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.
LAUTERFING, R. KOBS, H. SUK, C.
CANCELI

Absents excusés : F. TALARICO

Absents avec procuration : C. MUNSCH, J.
DISTEL

Secrétaire : M. HUBERT

Objet : SIVU ECLOS : contribution 2024

Le conseil municipal décide de donner son accord pour que soit réglé sans mandatement préalable, le montant de la contribution due au SIVU ECLOS et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Acompte n°1	40 650 €
Acompte n°2	40 650 €
Acompte n°3	27 100 €
TOTAL	108 400 €

Ont voté pour : 14

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 17 juin 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2024
N° 100

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.
LAUTERFING, R. KOBBS, H. SUK, C.
CANCELLI

Absents excusés : F. TALARICO

Absents avec procuration : C. MUNSCH, J.
DISTEL

Secrétaire : M. HUBERT

Objet : *Convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage concernant le renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Fauvette*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage concernant le renouvellement du réseau d'eau potable rue de la Fauvette avec Moselle Agence Technique, MATEC. Le coût forfaitaire de la prestation de MATEC est de 2 935,00 € HT, soit 3 522 € TTC.

Le coût estimatif du renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de la Fauvette s'élève à 97 000 € HT.

Le Conseil Municipal charge également Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier et de procéder aux demandes de subvention.

Ont voté pour : 14

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 17 juin 2024

Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2024
N° 101

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.
LAUTERFING, R. KOBBS, H. SUK, C.
CANCELLI

Absents excusés : F. TALARICO

Absents avec procuration : C. MUNSCH, J.
DISTEL

Secrétaire : M. HUBERT

Objet : Travaux aire de jeux école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune envisage de procéder aux travaux de réfection de l'aire de jeux située à l'arrière de l'école, au 86 rue des Bleuets.

L'aire de jeux est en très mauvais état. Le remplacement des équipements est nécessaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Valide ces travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce projet.

Ont voté pour : 14

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 17 juin 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2024
N° 102

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.
LAUTERFING, R. KOBS, H. SUK, C.
CANCELLI

Absents excusés : F. TALARICO

Absents avec procuration : C. MUNSCH, J.
DISTEL

Secrétaire : M. HUBERT

Objet : ZAENR : Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 05/04/2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 22/04/2024 au 07/05/2024. Un registre de concertation disponible en mairie donnait la possibilité au public de formuler des observations.

Monsieur le Maire annonce que le registre ne comporte pas d'observation.

Ainsi, à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie sont comme suit :

Type de production	Localisation		Type d'énergie renouvelable à développer
Solaire	Zone constructible du territoire communale	Sur l'ensemble du bâti	Sur bâtiments
		Zones UA, UB, UE	Sur ombrières de parking
		Zones UA, UB, UE, 1AU	Au sol
Géothermie	Zone constructible du territoire communale		

Le secteur dans sa totalité n'est pas retenu comme ZAEnR fa
d'éoliennes, d'usine de méthanisation et de biomasse ca
annexes se situent à proximité du CNPE de Cattenom,
densité.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Recu en préfecture le 18/06/2024
Publié le
ID : 057-215701046-20240617-170624_102-DE

Après échanges, le Conseil Municipal :

- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes de Cattenom et environs, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département.

Ont voté pour : 14

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 17 juin 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2024
N° 103

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.
LAUTERFING, R. KOBBS, H. SUK, C.
CANCELLI

Absents excusés : F. TALARICO

Absents avec procuration : C. MUNSCH, J.
DISTEL

Secrétaire : M. HUBERT

Objet : Rapport annuel sur l'eau potable (prise pour acte)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un rapport étoffé sur le prix et la qualité de l'eau potable. Conformément à l'article 2 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, appelée Loi « Mazeaud », relative aux délégations de services publics. Ce rapport répond aux obligations introduites par :

- Le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.
 - Les articles D2224-1 et D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Ce rapport porte sur les indicateurs techniques et financiers. Le rapport est à la disposition du public en mairie. Le Conseil Municipal est prié de prendre acte de ce rapport.

Ont voté pour : 14

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 17 juin 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2024
N° 104**

**DEPARTEMENT
MOSELLE**

**ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST**

**CANTON
CATTENOM**

**MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 12**

Présidence : G. KREMER, Maire

**Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.
LAUTERFING, R. KOBS, H. SUK, C.
CANCELLI**

Absents excusés : F. TALARICO

**Absents avec procuration : C. MUNSCH, J.
DISTEL**

Secrétaire : M. HUBERT

Objet : Recettes

Le conseil municipal décide d'accepter le versement de Groupama :

- pour un montant de 629,60 € se rapportant à une réparation de la porte du local foot (effraction).
- Pour un montant de 1602,60 € lié au bris de glace des vitres de l'école.

Ont voté pour : 14

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 17 juin 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 057-215701046-20240617-170624_105-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 juin 2024

N° 105

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.
LAUTERFING, R. KOBS, H. SUK, C.
CANCELLI

Absents excusés : F. TALARICO

Absents avec procuration : C. MUNSCH, J.
DISTEL

Secrétaire : M. HUBERT

Objet : Subvention

Le conseil municipal décide d'accorder :

- une subvention de 400€ en faveur de l'association Les Pêcheurs du Weiherchen

Ont voté pour : 13

Ont voté contre : 0

Abstention : 1

Dont Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 17 juin 2024

Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2024
N° 106**

**DEPARTEMENT
MOSELLE**

**ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST**

**CANTON
CATTENOM**

**MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 12

Présidence : G. KREMER, Maire

**Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.
LAUTERFING, R. KOBBS, H. SUK, C.
CANCELLI**

Absents excusés : F. TALARICO

**Absents avec procuration : C. MUNSCH, J.
DISTEL**

Secrétaire : M. HUBERT

Objet : Redevances d'occupation du domaine public GRDF 2024

Monsieur le Maire expose que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la commune de Boust donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

En outre, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la commune de Boust donne lieu au paiement d'une redevance (ROPDP) conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter les redevances de GRDF au titre de l'année 2024 pour un montant de 367 €.

Ont voté pour : 14

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 2

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 17 juin 2024
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST

